

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
19 janvier 2007
Français
Original : anglais

**Lettre datée du 18 janvier 2007, adressée au Président
du Conseil de sécurité par le Représentant permanent
du Qatar auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le récapitulatif des travaux menés par le Conseil de sécurité durant le mois de décembre 2006 sous la présidence du Qatar (voir annexe). Ce récapitulatif a été établi sous ma responsabilité, après consultation avec les autres membres du Conseil.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Nassir Abdulaziz **Al-Nasser**



**Annexe à la lettre datée du 18 janvier 2007,
adressée au Président du Conseil de sécurité
par le Représentant permanent du Qatar
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Récapitulatif des travaux menés par le Conseil de sécurité
durant le mois de décembre 2006 sous la présidence du Qatar**

Introduction

Sous la présidence du Qatar, en décembre 2006, le Conseil de sécurité a eu un programme de travail très chargé, portant sur un large éventail de questions inscrites à son ordre du jour. Il a tenu 40 séances, dont 6 débats, 1 débat public, 1 débat privé, 4 réunions d'information et 4 séances avec les pays qui fournissent des contingents. En outre, le Conseil a tenu 23 consultations plénières. Au cours du mois le plus chargé de l'année, le Conseil a adopté 14 résolutions et publié 11 déclarations et une note du Président. Ce dernier a également fait, au nom du Conseil, sept déclarations à la presse. Un tableau indiquant les mesures prises par le Conseil sous la présidence du Qatar est joint à la présente annexe.

Une des résolutions a été adoptée par acclamation au titre d'un nouveau point de l'ordre du jour intitulé « Hommage au Secrétaire général sortant ».

Le 4 décembre, le Président du Conseil a informé la presse du programme de travail du Conseil pendant le mois de décembre.

Sur le site Web de la Mission permanente du Qatar (<www.qatarmission.org>), la présidence a régulièrement fait le point du programme de travail et des activités du Conseil.

Le Premier Vice-Premier, et Ministre et Ministre des affaires étrangères de l'État du Qatar, a participé au débat thématique public que le Conseil a tenu le 12 décembre.

Afrique

Burundi

Le 21 décembre, le Conseil a entendu un exposé du Représentant spécial par intérim du Secrétaire général et chef de l'Opération des Nations Unies au Burundi (ONUB), M. Nureldin Satti. M. Satti a décrit les principaux événements survenus au Burundi, notamment les progrès réalisés dans l'application des progrès de l'Accord global de cessez-le-feu que le Gouvernement burundais et le Palipehutu-FNL ont signé le 7 septembre. Il a également informé les membres du Conseil de l'expiration du mandat de l'ONUB le 31 décembre 2006 et de l'ouverture d'un nouveau Bureau intégré des Nations Unies au Burundi (BINUB) chargé de poursuivre le processus de consolidation de la paix et de coordonner les activités du système des Nations Unies pendant une période initiale d'un an, à compter du 1^{er} janvier 2007. En outre, M. Satti a fait savoir au Conseil que la Commission de consolidation de la paix allouerait au Burundi 25 millions de dollars qui seront prélevés sur le Fonds pour la consolidation de la paix en vue de promouvoir une bonne gouvernance, renforcer l'état de droit et assurer le relèvement des communautés. Les membres du Conseil

ont continué de se déclarer préoccupés par la précarité de la sécurité et de la situation politique dans le pays.

Toujours le 21 décembre, le Conseil a tenu avec les pays qui fournissent des contingents à l'ONUB une séance privée, au cours de laquelle ils ont entendu un exposé du Représentant spécial par intérim. Le Président du Conseil a fait une déclaration à la presse.

République centrafricaine

Au cours de consultations plénières, le 5 décembre, le Conseil a exprimé son inquiétude devant la détérioration récente de la situation de la sécurité en République centrafricaine, aggravée par la rébellion qui se poursuit dans le nord-est du pays et par l'instabilité le long de ses frontières avec le Tchad et le Soudan.

Tchad/Soudan

Au cours de consultations plénières, le 5 décembre, M. Dimitriy Titov, Directeur de la Division Afrique du Département des opérations de maintien de la paix, a informé le Conseil de la situation le long de la frontière extrêmement instable entre le Soudan et le Tchad, qui a été aggravée par le conflit au Darfour. Les membres du Conseil se sont dits préoccupés par les tensions entre le Tchad et le Soudan et ont prié instamment les deux États de respecter strictement les engagements qu'ils avaient pris dans l'Accord de Tripoli signé le 8 février 2006 et dans les accords qu'ils avaient ultérieurement conclus.

Le 15 décembre, dans le cadre de l'examen de la situation au Tchad et au Soudan, les membres du Conseil se sont déclarés gravement préoccupés par les activités militaires dans l'est du Tchad et ont condamné fermement toute tentative de déstabilisation par la force. La détérioration de la situation au Darfour et la persistance des tensions entre le Tchad et le Soudan étaient un motif de préoccupation. En conséquence, le Président du Conseil a publié, au nom du Conseil, une déclaration (S/PRST/2006/53).

Côte d'Ivoire

Le 12 décembre, le Conseil a tenu, avec les pays qui fournissent des contingents à l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI), une séance privée et entendu un exposé du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire, M. Pierre Schori.

Au cours de consultations plénières, toujours le 12 décembre, le Représentant spécial a présenté aux membres du Conseil le onzième rapport du Secrétaire général sur l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (S/2006/939). En outre, le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1572 (2004) concernant la Côte d'Ivoire, l'Ambassadeur de la Grèce, S. E. M. Adamantios Th. Vassilakis, a présenté au Conseil un exposé sur le rapport du Groupe d'experts sur la Côte d'Ivoire.

Le 15 décembre, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 1726 (2006), dans laquelle il a prorogé jusqu'au 10 janvier 2007 le mandat de l'ONUCI et des forces françaises qui la soutiennent. Au cours de la séance officielle suivante, les membres du Conseil étaient saisis du texte d'un projet de résolution sur la situation en Côte d'Ivoire (S/2006/982), qui a été adopté à l'unanimité en tant que résolution

1727 (2006) du Conseil. Dans cette résolution, le Conseil a reconduit jusqu'au 31 octobre 2007 les sanctions imposées par les résolutions 1572 (2004) et 1643 (2005) du Conseil et prorogé le mandat du Groupe d'experts pour une nouvelle période de six mois.

Au cours d'une séance officielle, le 21 décembre, le Président du Conseil a donné lecture d'une déclaration, au nom du Conseil (S/PRST/2006/58). Dans cette déclaration, le Conseil a notamment renouvelé son plein appui au Groupe de travail international; rappelé son rôle de garant et d'arbitre impartial du processus de paix en Côte d'Ivoire; encouragé le Groupe de travail à promouvoir un dialogue plus soutenu avec toutes les parties ivoiriennes pour qu'elles appliquent le calendrier de mise en œuvre de la feuille de route; partagé la préoccupation exprimée par le Groupe de travail devant les retards intervenus dans la mise en œuvre de la résolution 1721 (2006); et demandé à ce dernier de mettre à jour le calendrier détaillé de mise en œuvre du processus de paix le 1^{er} février 2007 au plus tard.

République démocratique du Congo

Au cours de consultations plénières, le 4 décembre, M. Dimitriy Titov, Directeur de la Division Afrique du Département des opérations de maintien de la paix, a rendu compte au Conseil de déroulement des élections qui ont eu lieu récemment en République démocratique du Congo. Au cours de l'échange de vues qui a suivi cet exposé, les membres du Conseil se sont félicités de la tenue de ces élections et ont relevé l'attitude positive adoptée par les principaux acteurs sur la scène politique après l'annonce des résultats de l'élection présidentielle. Ils ont également souligné la nécessité d'apporter une assistance internationale dans des domaines tels que la mise en place d'une bonne gouvernance, l'adoption de mesures de lutte contre la corruption, l'aide au développement, la mise en œuvre d'une réforme durable du secteur de la sécurité. La France et le Qatar ont présenté un projet de déclaration concernant la République démocratique du Congo.

Au cours d'une séance officielle, le 6 décembre, le Conseil a adopté à l'unanimité une déclaration de son président (S/PRST/2006/50), dans laquelle il a félicité M. Joseph Kabila à l'occasion de son élection à l'issue de la première consultation démocratique tenue en République démocratique du Congo depuis plus de 40 ans. Il s'est également réjoui de l'engagement pris par M. Jean-Pierre Bemba de continuer à participer à la vie politique dans le cadre des institutions de la République.

Au cours de consultations plénières, le 21 décembre, les membres du Conseil ont examiné le texte d'un projet de résolution présenté par la France.

Au cours d'une séance officielle, le 22 décembre, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 1736 (2006), dans laquelle il a notamment autorisé une augmentation des effectifs de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) pour la période allant du 1^{er} janvier 2007 à l'expiration de son mandat, le 15 février 2007. Les membres du Conseil, prenant note des recommandations formulées par le Secrétaire général dans sa lettre du 15 novembre 2006 (S/2006/892), attendaient aussi avec intérêt ses propositions concernant le mandat futur de la MONUC ainsi qu'un examen de ses effectifs militaires.

Guinée-Bissau

Au cours de consultations plénières, le 15 décembre, le représentant récemment désigné par le Secrétaire général en Guinée-Bissau, M. Shola Omoregie, a fait rapport aux membres du Conseil sur l'évolution récente de la situation en Guinée-Bissau ainsi que sur les activités du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (BANUGBIS).

Le même jour, le Président du Conseil a fait une déclaration à la presse, dans laquelle il a exprimé, au nom des membres du Conseil, ses préoccupations devant la situation précaire en Guinée-Bissau dans les domaines politique, économique et de la sécurité ainsi que son soutien aux activités du BANUGBIS.

Libéria

Au cours de consultations plénières, le 19 décembre, les membres du Conseil ont examiné les sanctions imposées au Libéria ainsi que les activités de la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) en se fondant sur les documents S/2006/976 et S/2006/958, respectivement. La Représentante permanente du Danemark et Présidente du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1521 (2003) concernant le Libéria, S. E. M^{me} Ellen Margrethe Løj, a présenté au Conseil un exposé sur le dernier rapport établi par le Groupe d'experts sur le Libéria.

Au cours de consultations plénières, le 20 décembre, les membres du Conseil ont adopté à l'unanimité la résolution 1731 (2006).

Sierra Leone

Au cours de consultations plénières, le 15 décembre, le représentant du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord a établi et fait distribuer un projet de résolution sur le Bureau intégré des Nations Unies en Sierra Leone (BINUSIL). Le Conseil était également saisi du troisième rapport du Secrétaire général sur le BINUSIL (S/2006/922). Dans ce rapport, le Secrétaire général recommandait que le Conseil approuve l'augmentation des effectifs de l'équipe de liaison militaire du BINUSIL de cinq officiers supplémentaires et des effectifs de l'unité de police de 10 officiers supplémentaires pour apporter un soutien en prévision des élections présidentielle et parlementaire en juillet 2007. Le Secrétaire général a également demandé que le mandat du Bureau soit prorogé de 12 mois, jusqu'à la fin de 2007.

Au cours de consultations plénières, le 22 décembre, les membres du Conseil ont examiné le texte d'un projet de résolution (S/2006/1012). Lors d'une séance officielle, le Conseil a ensuite adopté à l'unanimité la résolution 1734 (2006), par laquelle il a prorogé jusqu'au 31 décembre 2007 le mandat du BINUSIL. Le Conseil a également recommandé, pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 octobre 2007, une augmentation de l'effectif du Bureau afin de renforcer l'appui fourni par le Bureau en prévision des élections présidentielle et parlementaire en Sierra Leone. Le représentant du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord a fait une déclaration après le vote. Le représentant des Pays-Bas, en sa qualité de Président des réunions de la Commission de la consolidation de la paix en Sierra Leone consacrées à des pays particuliers, a également fait une déclaration.

Somalie

Au cours de consultations plénières, le 4 décembre, le Conseil de sécurité a examiné un projet de résolution relatif à la Somalie (S/2006/940), qui a été adopté à l'unanimité le 6 décembre en tant que résolution 1725 (2006). Dans cette résolution, qui avait pour auteurs le Congo, les États-Unis d'Amérique, le Ghana et la République-Unie de Tanzanie, le Conseil a invité instamment les deux parties en Somalie à renouer le dialogue sans tarder, et autorisé l'établissement d'une mission de protection et de formation chargée de protéger les participants au dialogue, de maintenir et de surveiller la sécurité à Baidoa et de contribuer à faciliter le rétablissement des forces de sécurité nationales. Les représentants des États-Unis d'Amérique, du Congo et de la République-Unie de Tanzanie, et le Président du Conseil, en sa qualité de représentant du Qatar, ont fait des déclarations après le vote.

Au cours de consultations plénières, le 22 décembre, les membres du Conseil se sont déclarés profondément préoccupés par l'escalade des combats et la détérioration de la situation en Somalie, en particulier par la présence de forces étrangères dans le pays. Par la suite, le Conseil a adopté une déclaration présentée par son président sur la situation en Somalie (S/PRST/2006/59), dans laquelle il a invité toutes les parties à se dégager du conflit, à réaffirmer leur attachement au dialogue, à appliquer immédiatement sa résolution 1725 (2006).

Le 26 décembre, le Représentant spécial du Secrétaire général et Chef du Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie, M. François Lonseny Fall, a présenté au Conseil un exposé sur la crise en Somalie. Il a évoqué des conséquences que pourrait avoir à l'échelon régional une escalade des combats entre le Gouvernement fédéral de transition et l'Union des tribunaux islamiques. Il a vivement préconisé la recherche d'un règlement politique dans le cadre de négociations et demandé à toutes les forces étrangères de quitter la Somalie. Par la suite, au cours de consultations plénières, les membres du Conseil ont examiné la situation en Somalie dans le contexte de l'escalade des combats entre les forces du Gouvernement fédéral de transition et celles de l'Union des tribunaux islamiques, de la présence de troupes éthiopiennes et de l'adoption de la résolution 1725 (2006) par le Conseil. Les membres du Conseil ont procédé jusqu'au 27 décembre à des échanges de vues sur un projet de déclaration du Président présenté par le Qatar sur l'évolution récente de la situation en Somalie. En raison de leurs divergences de vues, aucune déclaration n'a été publiée.

Soudan

Le 14 décembre, le Procureur de la Cour pénale internationale, M. Luis Moreno-Ocampo, a, dans le cadre de l'examen des rapports du Secrétaire général sur le Soudan, rendu compte au Conseil de sécurité de la situation au Soudan et au Darfour. Lors du débat privé qui a suivi, les membres du Conseil ont procédé à un échange de vues avec le Procureur.

Au cours de consultations plénières, le 19 décembre, le Conseil a redit la vive inquiétude que lui inspirait la dégradation de l'état de la sécurité au Darfour et ses répercussions dans la région. Il a également examiné un projet de déclaration du Président sur la situation au Soudan qui a été adopté (S/PRST/2006/55) et dans lequel il était demandé de faciliter le déploiement immédiat de modules d'appui à la Mission de l'Union africaine au Soudan et d'une opération mixte au Darfour

bénéficiant des structures et systèmes de commandement et de contrôle fournis par les Nations Unies. Dans cette déclaration, le Conseil a également souscrit aux conclusions des consultations de haut niveau sur la situation au Darfour, tenues à Addis-Abeba le 16 novembre 2006, et au communiqué publié à l'issue de la soixante-sixième réunion du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, tenue à Abuja le 30 novembre 2006.

Au cours de consultations plénières, le 27 décembre, le Secrétaire général a rendu compte de la situation aux membres du Conseil. L'Envoyé spécial du Secrétaire général, M. Ahmedou Ould-Abdullah, et le Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix, M. Hédi Annabi, ont également informé les membres du Conseil des entretiens qu'ils avaient récemment tenus au Soudan avec les dirigeants de Khartoum, et au cours desquels ils avaient remis un message écrit du Secrétaire général au Président, M. Omer Albashir. Les membres du Conseil ont débattu de la situation actuelle et de la réaction favorable du Président soudanais, comme en témoignait la lettre qu'il avait adressée au Secrétaire général le 23 décembre 2006. Les membres du Conseil ont exprimé des vues divergentes sur les résultats des consultations entre l'Organisation des Nations Unies et le Gouvernement soudanais. En conséquence, il a été publié un communiqué de presse, soulignant que les membres du Conseil accueillaient avec satisfaction le rapport sur la visite du Représentant spécial au Soudan et le fait que le Président soudanais avait affirmé sa volonté de mettre en œuvre les Accords d'Addis-Abeba et d'Abuja.

Région des Grands Lacs

Le 20 décembre, le Conseil a examiné la situation dans la région des Grands Lacs. Le Représentant spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs, M. Ibrahima Fall, et la Première Secrétaire exécutive du Secrétariat de la Conférence internationale pour les Grands Lacs, M^{me} Liberata Mulamula, ont présenté un exposé au Conseil. Par la suite, le Président du Conseil a fait une déclaration au nom du Conseil (S/PRST/2006/57), dans laquelle il a notamment félicité les dirigeants de la région d'avoir signé le Pacte de sécurité, de stabilité et de développement de la région des Grands Lacs et s'est réjoui de la décision de créer un mécanisme de suivi régional, qui comprendrait un secrétariat de la Conférence et de la décision d'installer les bureaux de ce secrétariat à Bujumbura. Par ailleurs, le Conseil a appuyé la prorogation du Représentant spécial jusqu'au 31 mars 2007. En outre, il a exhorté la communauté internationale à apporter une assistance au Fonds spécial pour la reconstruction et le développement de la région des Grands Lacs.

Asie

Afghanistan

Le 7 décembre, le Conseil a examiné la situation en Afghanistan en se fondant sur le rapport de la mission qu'il avait effectuée en Afghanistan du 11 au 16 novembre 2006 (S/2006/935). Le Conseil a entendu un exposé du Représentant permanent du Japon et chef de la mission, S. E. M. Kenzo Oshima. Dans son rapport, la mission a décrit les progrès réalisés ainsi que les immenses difficultés rencontrées par le Gouvernement afghan. Elle a formulé des conclusions et recommandations et félicité le Gouvernement afghan, la communauté internationale

et la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan des efforts qu'ils avaient déployés. Le Conseil a entendu des déclarations des représentants de l'Afghanistan, de la Finlande, de l'Inde et du Canada, du Secrétaire d'État norvégien aux affaires étrangères, S. E. M. Raymond Johansen, et des représentants de la République islamique d'Iran et du Pakistan.

Fidji

Au cours de consultations plénières, le 6 décembre, le représentant du Japon a évoqué, au titre des questions diverses, le coup d'État au cours duquel le Gouvernement fidjien avait été renversé.

Le 7 décembre, le Conseil a fait une déclaration à la presse dans laquelle il a demandé le rétablissement immédiat de l'autorité légitime du pays. Il s'est déclaré profondément préoccupé par la situation et a recommandé vivement un règlement pacifique conformément à la constitution nationale.

Népal

Au cours de consultations plénières, le 1^{er} décembre, le Conseil a été informé que le Secrétaire général avait adressé le 22 novembre 2006 une lettre au Président du Conseil de sécurité (S/2006/920) concernant la conclusion d'un accord de paix global le 21 novembre 2006 entre le Gouvernement népalais et le parti communiste népalais (maoïste). Le même jour, le Conseil a adopté à l'unanimité une déclaration présentée par son président (S/PRST/2006/49), dans laquelle il s'est félicité de la signature de l'Accord et de l'engagement pris par les deux parties de transformer le cessez-le-feu actuel en paix permanente. En outre, le Conseil a accueilli avec satisfaction et appuyé l'intention du Secrétaire général de dépêcher une mission d'évaluation technique au Népal et de déployer un premier groupe de personnel essentiel composé de 35 observateurs et de 25 agents électoraux au maximum.

Europe

Chypre

Le 8 décembre, le Conseil a tenu avec les pays qui fournissent des contingents à la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP) une séance privée au cours de laquelle ils ont entendu un exposé du général de division Rafael Jose Barni, commandant de la Force. Par la suite, le Conseil a tenu des consultations plénières pour examiner le rapport du Secrétaire général sur l'UNFICYP (S/2006/931) et entendu un exposé du Représentant spécial du Secrétaire général et chef de l'UNFICYP, M. Michael Moller.

Au cours de consultations plénières, le 15 décembre, le Conseil a examiné le texte d'un projet de résolution (S/2006/978), présenté par la Chine, les États-Unis d'Amérique, la Fédération de Russie, la France et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord. Le Conseil a ensuite adopté à l'unanimité la résolution 1728 (2006) par laquelle il a prorogé jusqu'au 15 juin 2007 le mandat de l'UNFICYP (le mandat en cours ayant expiré le 15 décembre 2006). Le représentant de la Grèce a fait une déclaration avant le vote.

Kosovo/Serbie

Le 13 décembre, le Conseil a tenu un débat au cours duquel il a examiné le rapport du Secrétaire général sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) (S/2006/906), qui décrivait l'évolution de la situation au Kosovo du 15 août au 31 octobre 2006. Le Conseil a entendu un exposé sur l'application des normes, présenté par le Représentant spécial du Secrétaire général et chef de la MINUK, M. Joachim Rücker. Le Premier Ministre du Kosovo, M. Agim Ceku, a assisté à ce débat en tant que membre de la délégation de la MINUK. Le Conseil a entendu une déclaration de la Présidente du Centre de coordination de la République de Serbie pour le Kosovo et Metohija, S. E. M^{me} Sanda Raskovic-Ivic. À la même séance, il a également entendu des déclarations des représentants de l'Albanie, de la Finlande (au nom de l'Union européenne) et de l'Ukraine.

Ces exposés et les échanges de vues qui ont suivi ont mis en relief le fait que la situation politique au Kosovo était marquée par l'attention accrue portée au processus de détermination du statut futur, qui demeurerait le facteur dominant dans la vie politique au Kosovo. Les membres du Conseil ont déclaré qu'il fallait maintenir l'élan donné au processus politique et que leur soutien de même que celui des principaux États Membres étaient essentiels à cet égard.

Moyen-Orient

Iraq

Au cours de consultations plénières, le 5 décembre, le Président exécutif par intérim de la Commission de contrôle, de vérification et d'inspection des Nations Unies (COCOVINU), M. Demetrius Perricos, a informé le Conseil des travaux de la Commission.

Le 11 décembre, le Conseil était saisi du rapport présenté par le Secrétaire général en application du paragraphe 30 de sa résolution 1546 (2004) (S/2006/945), qui faisait le point des activités des Nations Unies en Iraq depuis septembre 2006. Il a entendu des exposés sur la sécurité et la situation humanitaire en Iraq du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Iraq, M. Ashraf Jehangir Qazi, et de la Représentante permanente des États-Unis d'Amérique, S. E. M^{me} Jackie Walcott Sanders, au nom de la Force multinationale.

Le 15 décembre, les membres du Conseil ont pris note de la lettre datée du 4 décembre 2006, adressée au Secrétaire général par le Ministre iraquien des affaires étrangères, qui demandait qu'un montant de 40 millions de dollars prélevés sur le solde du compte de la COCOVINU soit viré sur le compte de la Mission permanente de l'Iraq auprès de l'Organisation des Nations Unies. Les membres du Conseil ont proposé que ces 40 millions de dollars soient versés au Fonds de développement pour l'Iraq compte tenu de l'intention exprimée par le Gouvernement iraquien d'acheter des locaux près du Siège de l'Organisation des Nations Unies et rénover le siège actuel de la Mission ainsi que la résidence du Représentant permanent, compte tenu du fait que le reliquat sur le compte de la COCOVINU devrait suffire pour financer les activités de la Mission à leur niveau actuel.

Iraq/Koweït

Au cours de consultations plénières, le 13 décembre, le Coordonnateur de haut niveau du Secrétaire général, M. Yuli Vorontsov, a présenté au Conseil le vingt-troisième rapport du Secrétaire général sur l'exécution par l'Iraq de ses obligations touchant le rapatriement ou le retour de tous les nationaux du Koweït et d'États tiers ou de leurs dépouilles mortelles et la recherche et la restitution des archives nationales du Koweït (S/2006/948). Le Conseil a exprimé son soutien sans réserve pour le travail et la mission accomplie par le Coordonnateur de haut niveau. Le Président du Conseil a fait une déclaration à la presse sur l'Iraq/Koweït.

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Au cours de consultations plénières, le 4 décembre, le représentant du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord a accueilli avec satisfaction la signature de l'accord de cessez-le-feu à Gaza, et proposé que le Président du Conseil de sécurité fasse une déclaration à la presse, se félicitant de cet accord, au nom des membres du Conseil. Le 6 décembre, le Conseil a publié un communiqué de presse, dans lequel il s'est félicité de l'accord intervenu entre Israël et l'Autorité palestinienne décrétant un cessez-le-feu à Gaza. Les membres du Conseil ont accueilli avec satisfaction les mesures prises par les deux parties pour maintenir le cessez-le-feu et exprimé l'espoir qu'elles conduiraient à une accalmie durable. Ils ont engagé les deux parties à éviter toute action susceptible de compromettre de nouveaux progrès.

Le 12 décembre, le Conseil a tenu, au niveau ministériel, un débat thématique sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne, au titre de la question intitulée « Paix durable au Moyen-Orient ». Le Premier Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères du Qatar, S. E. le cheikh Hamad bin Jassim bin Jabr Al-Thani, a présidé cette séance. Le Conseil était saisi du rapport du Secrétaire général sur la situation au Moyen-Orient et le processus de paix au cours des 10 dernières années (S/2006/933).

Au cours du débat, le Conseil a entendu un exposé du Secrétaire général qui a ouvert la séance. Le Président du Conseil a fait une déclaration en sa qualité de Premier Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères du Qatar. Le Conseil a également entendu des déclarations de l'Observateur permanent de la Palestine et du Représentant permanent d'Israël. Le Vice-Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale de la République-Unie de Tanzanie, S. E. M. Seif Ali Iddi, le Vice-Ministre des affaires étrangères de la Fédération de Russie, S. E. M. Aleksandr Altanov, et la Secrétaire d'État au Ministère des affaires étrangères de la Slovaquie, S. E. M^{me} Diana Strofova, ont pris part au débat avec les représentants des autres pays membres du Conseil.

Le Secrétaire général a signalé au Conseil que les tensions au Moyen-Orient étaient telles que l'on approchait du point de rupture et que tous les efforts déployés par plusieurs générations de dirigeants sur la scène internationale n'avaient toujours pas abouti à un règlement définitif du conflit israélo-arabe. Il a déclaré que la région traversait une grave crise en raison de la méfiance profonde qui marquait les rapports entre Israéliens et Palestiniens. Il a indiqué que la possibilité de parvenir à un règlement juste et global de ce conflit qui sévissait depuis si longtemps demeurait la principale cause du sentiment de frustration et de l'instabilité qui

régnaient dans la région. Il a invité les deux parties à reconnaître leur désir mutuel de régler le conflit.

Le Premier Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères du Qatar a déclaré que la crise du Moyen-Orient avait des répercussions graves et néfastes sur la région et sur le monde entier. Il a déclaré que les multiples résolutions, projets, plans et positions adoptés à l'échelon international ne servaient à rien s'il n'existait pas une volonté politique intrinsèque d'atteindre les objectifs communs susceptibles de servir les intérêts de toutes les parties. Il a souligné la nécessité de poursuivre une approche concertée, intégrée et cohérente pour régler le conflit du Moyen-Orient, faisant observer que le Conseil de sécurité n'accordait pas à la question de la paix au Moyen-Orient le même sérieux et la même attention qu'à d'autres problèmes d'importance moindre. Ce conflit, qui sévissait depuis trop longtemps, continuerait d'avoir des conséquences désastreuses pour la paix et la stabilité.

Le 12 décembre, à la suite du débat thématique, le Conseil a adopté une déclaration présentée par son président (S/PRST/2006/51), dans laquelle il s'est notamment déclaré profondément préoccupé par la situation au Moyen-Orient et les graves conséquences qu'elle avait pour la paix et la sécurité, et souligné la nécessité de redoubler d'efforts pour parvenir à une paix globale, juste et durable dans la région sur la base de toutes les résolutions qu'il avait adoptées sur la question. Il a également réaffirmé le rôle crucial du Quatuor.

La situation au Moyen-Orient (Liban)

Au cours de consultations plénières, le 7 décembre, le Conseil a examiné un projet de déclaration sur la situation au Moyen-Orient, présenté par son président, en vue de répondre à la lettre datée du 1^{er} décembre 2006, adressée par le Secrétaire général au Président du Conseil (S/2006/933) qui contenait un rapport sur l'application de la résolution 1701 (2006). Au cours de consultations plénières, le 11 décembre, le Conseil a examiné le rapport susmentionné et entendu un exposé du Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix, M. Hédi Annabi, sur la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) et sur les progrès réalisés dans l'application de la résolution 1701 (2006).

Le 12 décembre, le Conseil a examiné la situation au Moyen-Orient, et plus particulièrement au Liban. Le Président a ensuite fait, au nom du Conseil, une déclaration (S/PRST/2006/52) dans laquelle il a notamment exprimé son appui sans réserve au Gouvernement légitime et démocratiquement élu du Liban et condamné toute action illégale visant à déstabiliser ce gouvernement dans les affaires intérieures du pays, demandé la pleine application de la résolution 1701 (2006) et réaffirmé que le Conseil appuyait sans réserve les activités de la FINUL.

Lors d'une séance d'information, le 18 décembre, le chef de la Commission d'enquête internationale indépendante, M. Serge Brammertz, a présenté au Conseil son sixième rapport concernant l'enquête sur l'assassinat de l'ancien Premier Ministre libanais, Rafiq Hariri, et de 22 autres victimes. Le Conseil a également entendu des déclarations des représentants du Liban et de la République arabe syrienne. Au cours des consultations qui ont suivi, M. Brammertz a décrit la poursuite des activités prioritaires de la Commission dans l'affaire *Hariri*, qui ont été essentiellement axées sur l'identification des coupables ainsi que sur la fourniture d'une assistance technique dans 14 autres affaires. Il a également indiqué que la Commission avait apporté une assistance technique aux autorités libanaises

dans l'enquête qu'elles menaient sur l'assassinat, le 21 novembre 2006, du Ministre libanais de l'industrie, Pierre Gemayel.

Force des Nations Unies chargée d'observer le dégage ment

Le 13 décembre, le Conseil a tenu une séance privée avec les pays qui fournissent des contingents à la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégage ment (FNUOD) et entendu un exposé de la Directrice de la Division Asie et Moyen-Orient du Département des opérations de maintien de la paix, M^{me} Lisa Buttenheim.

Le même jour, au cours de consultations plénières, le Conseil de sécurité a pris note du rapport du Secrétaire général sur la FNUOD pour la période allant du 10 juin au 1^{er} décembre 2006 (S/2006/938).

Au cours de consultations plénières, le 15 décembre, le Président du Conseil a appelé l'attention des membres du Conseil sur le texte d'un projet de résolution (S/2006/973). Le même jour, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 1729 (2006), dans laquelle il a renouvelé jusqu'au 30 juin 2007 le mandat de la FNUOD et prié le Secrétaire général de lui présenter, à la fin de cette période, un rapport sur l'évolution de la situation et sur les mesures prises pour appliquer la résolution 338 (1973). En outre, le Président a fait une déclaration au nom du Conseil (S/PRST/2006/54) dans laquelle il a souligné la nécessité d'un règlement global du problème du Moyen-Orient portant sur tous ses aspects.

Questions diverses

Non-prolifération/République islamique d'Iran

Le 11 décembre, les représentants de la France, de l'Allemagne et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ont fait distribuer un projet de résolution portant sur les activités nucléaires menées par la République islamique d'Iran.

Au cours de consultations plénières, le 19 décembre, le représentant du Royaume-Uni a fait distribuer une version révisée du projet de résolution.

Au cours de consultations plénières, le 20 décembre, les représentants de la France et du Royaume-Uni ont fait distribuer une nouvelle version révisée du projet de résolution.

Le 23 décembre, le Président du Conseil a appelé l'attention sur le texte du projet de résolution présenté par l'Allemagne, la France et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (S/2006/1010). Les représentants de la Fédération de Russie, des États-Unis d'Amérique et le Président du Conseil, intervenant en sa qualité de représentant du Qatar, ont fait des déclarations avant le vote. Le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 1737 (2006) qui imposait à la République islamique d'Iran des sanctions en vue de combattre les activités nucléaires posant un risque de prolifération compte tenu du fait que l'Iran continuait de ne pas s'acquitter des obligations qui lui incombent en vertu des résolutions pertinentes du Conseil et de ne pas prendre les mesures requises par le Conseil des gouverneurs de l'AIEA. Le Conseil a également créé un comité à cette fin. Dans cette résolution, le Conseil a décidé que la République islamique d'Iran devait

suspendre sans plus tarder toutes activités liées à l'enrichissement et au retraitement, y compris la recherche-développement, et les travaux sur tous projets liés à l'eau lourde. Après l'adoption du projet de résolution, les représentants du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, de la France, du Japon, de la Chine, de la République-Unie de Tanzanie et de l'Argentine ont fait des déclarations pour expliquer leur vote. Le représentant de la République islamique d'Iran a également fait une déclaration.

Hommage au Secrétaire général, M. Kofi Annan

Le 22 décembre, le Conseil a adopté par acclamation la résolution 1733 (2006) rendant hommage au Secrétaire général sortant, M. Kofi Annan. Le Conseil a souligné le rôle central que M. Annan avait joué à la tête de l'Organisation en s'acquittant de la mission que la Charte des Nations Unies lui avait confiée. Il a également reconnu les efforts qu'il n'avait cessé de déployer pour apporter des solutions justes et durables aux différends et conflits dans le monde entier et s'est félicité des réformes qu'il avait opérées et des nombreuses propositions qu'il avait faites dans le sens de la restructuration du système des Nations Unies et du renforcement de son rôle et de son fonctionnement. Après l'adoption du projet de résolution, l'Ambassadeur du Qatar, S. E. M. Nassir Abdulaziz Al-Nasser, a, au nom des membres du Conseil, exprimé sa profonde gratitude à M. Annan.

Lors de son allocution finale devant le Conseil, M. Annan a déclaré que le Conseil avait renforcé ses activités au cours de la décennie écoulée, conférant une cohérence plus grande et des mandats plus solides au Secrétariat, ce qui avait permis de renforcer le suivi des décisions, les mandats et les moyens nécessaires. Notant que de nombreux conflits avaient été réglés par des voies pacifiques, il a déclaré que les tensions au Moyen-Orient et la détresse humanitaire au Darfour étaient deux exemples de crises qui subsistent. Toutefois, le Secrétaire général a affirmé que la Sierra Leone était un bon exemple d'opération réussie et de collaboration et d'action concertée entre l'Organisation des Nations Unies et ses États Membres.

Questions générales relatives aux sanctions

Le 19 décembre, le Conseil a examiné des questions générales relatives aux sanctions en se fondant sur le texte d'un projet de résolution présenté par l'Argentine, le Danemark, les États-Unis d'Amérique, la Fédération de Russie, la France, la Grèce, le Japon, le Pérou, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et la Slovaquie (S/2006/996). Le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 1730 (2006), dans laquelle il s'est engagé à faire en sorte que des procédures équitables et claires soient mises en place pour l'inscription d'individus et d'entités sur les listes des comités des sanctions et pour leur radiation de ces listes, ainsi que pour l'octroi d'exemptions pour raisons humanitaires, et demandé au Secrétaire général de créer, au sein du Secrétariat, un point focal chargé de recevoir les demandes de radiation.

Au cours de consultations plénières, le 21 décembre, le Président du Conseil a appelé l'attention des membres du Conseil sur le texte d'un projet de résolution (S/2006/1004). Par la suite, lors d'une séance officielle, il a également appelé leur attention sur le rapport du Groupe de travail officieux sur les questions générales relatives aux sanctions (S/2006/997). Le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 1732 (2006), dans laquelle il a notamment accueilli avec satisfaction le rapport du

Groupe de travail et décidé que ce dernier s'était acquitté du mandat qui lui avait été confié de faire des recommandations générales sur les moyens de renforcer l'efficacité des sanctions imposées par l'Organisation des Nations Unies. Il a pris note des pratiques et méthodes optimales exposées dans le rapport du Groupe de travail et prié ses organes subsidiaires d'en prendre note également.

Protection des civils en période de conflit armé

Lors d'un débat public, le 4 décembre, le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence, M. Jan Egeland, a présenté au Conseil de sécurité un exposé sur la protection des civils en période de conflit armé. Il a informé le Conseil de la situation actuelle des civils dans divers conflits et l'a invité instamment à faire en sorte que des ressources appropriées et suffisantes soient mises à la disposition des missions de maintien de la paix. Les membres du Conseil lui ont exprimé leur gratitude et leur satisfaction pour le travail qu'il avait accompli. Le Président du Conseil a ensuite donné lecture d'une déclaration à la presse condamnant les attaques lancées contre des civils en période de conflit armé.

Le 4 décembre, les représentants du Danemark, de la France, de la Grèce, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et de la Slovaquie ont fait part de leur intention de présenter un projet de résolution relatif à la protection des journalistes dans les conflits armés.

Au cours de consultations plénières, le 23 décembre, les membres du Conseil ont examiné le texte d'un projet de résolution (S/2006/1023). Le même jour, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 1738 (2006), dans laquelle il a condamné les attaques délibérément perpétrées contre des journalistes, des professionnels des médias et le personnel associé en période de conflit armé, et demandé à toutes les parties de mettre fin à ces pratiques et de se conformer strictement aux obligations mises à leur charge par le droit international concernant la protection des civils en période de conflit armé. Le Conseil a également affirmé qu'il examinerait la question de la protection des journalistes lors des conflits armés strictement dans le cadre de la question intitulée « Protection des civils en période de conflit armé ».

Menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme

Au cours de consultations plénières, le 20 décembre, le Conseil a examiné une lettre datée du 18 décembre 2006, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2001) concernant la lutte antiterroriste (S/2006/989). Au cours du débat, le Conseil a procédé à un examen global de la Direction du Comité contre le terrorisme sur la base d'un rapport établi par ledit comité, avec la participation de la Présidente du Comité et du Directeur exécutif de la Direction. Le Président a ensuite fait, au nom du Conseil, une déclaration (S/PRST/2006/56), dans laquelle il a notamment réaffirmé sa volonté résolue de combattre le terrorisme et demandé à tous les États de lutter contre ce fléau, souligné l'importance de la résolution 1373 (2001) et de la coopération au sein du système des Nations Unies en matière de lutte contre le terrorisme. Cette déclaration faisait état des conclusions de l'examen de la Direction du Comité contre le terrorisme réalisé par le Conseil.

Au cours de consultations plénières, le 22 décembre, le Président a appelé l'attention des membres du Conseil sur un projet de résolution (S/2006/1013) présenté par l'Argentine, le Danemark, les États-Unis d'Amérique, la Fédération de Russie, la France, la Grèce, le Japon, le Pérou, la République-Unie de Tanzanie, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et la Slovaquie. Le Conseil a ensuite adopté à l'unanimité la résolution 1735 (2006) qui permettait de mieux identifier les terroristes en renforçant les procédures d'inscription et de radiation sur la Liste récapitulative, et prié instamment les États de redoubler d'efforts pour bloquer les fonds des terroristes, empêcher l'entrée sur leur territoire ou le transit par leur territoire de ces personnes et interdire la fourniture à ces personnes d'armes ou de munitions. Le Conseil a décidé que le Comité continuerait d'élaborer, d'adopter et d'appliquer des directives régissant la radiation de noms d'individus et d'entités de la Liste et réviserait ses directives concernant les demandes d'exemption. Le représentant du Qatar a fait une déclaration après l'adoption du projet de résolution.

Projet de rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale

Le 6 décembre, le Conseil a examiné le projet de rapport pour la période allant du 1^{er} août 2005 au 31 juillet 2006 qu'il est tenu de présenter à l'Assemblée générale en application des Articles 15 et 24 de la Charte des Nations Unies. Il a également entendu une déclaration du Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, M. Tuliameni Kalomoh, apportant des explications à ce sujet. Le Conseil a adopté à l'unanimité ce projet de rapport, comme indiqué dans la note de son président (S/2006/942).

Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie/ Tribunal pénal international pour le Rwanda

Le 15 décembre, le Conseil a tenu un débat au cours duquel il a examiné les travaux du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie et du Tribunal pénal international pour le Rwanda. Le Président du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, le juge Fausto Pocar, le Procureur du Tribunal, M^{me} Carla del Ponte, le Président du Tribunal pénal international pour le Rwanda, le juge Erik Møse, et le Procureur du Tribunal, M. Hassan Bubacar Jallow, ont présenté des exposés au Conseil et procédé à un échange de vues avec ses membres. Le Conseil a également entendu des déclarations du Ministre de l'administration publique et des collectivités locales de la Serbie ainsi que des représentants du Rwanda et de la Bosnie-Herzégovine.

Organes subsidiaires du Conseil de sécurité

Le 20 décembre, le Conseil a entendu des exposés des Présidents de ses organes subsidiaires : M. César Mayoral, Président du Comité créé par la résolution 918 (1994) concernant le Rwanda et du Comité créé par la résolution 1267 (1999) concernant Al-Qaida, les Taliban et les personnes et entités qui leur sont associées; M^{me} Ellen Margrethe Løj, Présidente du Comité créé par la résolution 1373 (2001) concernant la lutte antiterroriste et du Comité créé par la résolution 1521 (2003) concernant le Libéria; M. Adamantios Th. Vassilakis, Président du Comité créé par la résolution 1572 (2004) concernant la Côte d'Ivoire, du Comité créé par la résolution 1591 (2005) concernant le Soudan et du Groupe de travail officieux sur les questions générales relatives aux sanctions; M. Kenzo Oshima, Président du

Comité créé par la résolution 1636 (2005), du Groupe de travail officieux sur la documentation et autres questions de procédures et du Groupe de travail sur les opérations de maintien de la paix, et M. Tuvako N. Manongi, parlant au nom du Président du Comité créé par la résolution 1132 (1997) concernant la Sierra Leone.

Annexe**Résolutions**

<i>Date</i>	<i>S/RES/...</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>N° de la séance</i>	<i>Date du projet</i>	<i>Auteurs</i>
6 décembre	1725 (2006)	La situation en Somalie	5579	6 décembre	Congo, États-Unis d'Amérique, Ghana et République-Unie de Tanzanie
15 décembre	1726 (2006)	La situation en Côte d'Ivoire : onzième rapport du Secrétaire général sur l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (S/2006/939)	5591	14 décembre	Président
15 décembre	1727 (2006)	La situation en Côte d'Ivoire : lettre datée du 8 décembre 2006, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1572 (2004) concernant la Côte d'Ivoire (S/2006/964)	5592	14 décembre	Président
15 décembre	1728 (2006)	La situation à Chypre : rapport du Secrétaire général sur l'Opération des Nations Unies à Chypre (S/2006/931)	5593	14 décembre	Chine, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France et Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
15 décembre	1729 (2006)	La situation au Moyen-Orient	5596	13 décembre	Président
19 décembre	1730 (2006)	Questions générales relatives aux sanctions	5599	19 décembre	Argentine, Danemark, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Grèce, Japon, Pérou, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et Slovaquie
20 décembre	1731 (2006)	La situation au Libéria : lettre datée du 13 décembre 2006, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1521 (2003) concernant le Libéria (S/2006/976)	5602	19 décembre	Président
21 décembre	1732 (2006)	Questions générales relatives aux sanctions	5605	21 décembre	Président

<i>Date</i>	<i>S/RES/...</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>N° de la séance</i>	<i>Date du projet</i>	<i>Auteurs</i>
22 décembre	1733 (2006)	Hommage au Secrétaire général sortant	5607	20 décembre	Président
22 décembre	1734 (2006)	La situation en Sierra Leone : troisième rapport du Secrétaire général sur le Bureau intégré des Nations Unies en Sierra Leone (S/2006/922)	5608	21 décembre	Président
22 décembre	1735 (2006)	Menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme	5609	21 décembre	Argentine, Danemark, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Grèce, Japon, Pérou, République-Unie de Tanzanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et Slovaquie
22 décembre	1736 (2006)	La situation concernant la République démocratique du Congo	5610	21 décembre	France
23 décembre	1737 (2006)	Non-prolifération	5612	23 décembre	Allemagne, France et Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
23 décembre	1738 (2006)	Protection des civils en période de conflit armé	5613	22 décembre	Président

Déclarations du Président

<i>Date</i>	<i>S/PRST/2006/...</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>N° de la séance</i>
1 ^{er} décembre	49	Lettre datée du 22 novembre 2006, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2006/920)	5576
6 décembre	50	La situation concernant la République démocratique du Congo	5580
12 décembre	51	La situation au Moyen-Orient : rapport du Secrétaire général sur le Moyen-Orient	5584
12 décembre	52	La situation au Moyen-Orient : lettre datée du 1 ^{er} décembre 2006, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2006/933)	5586
15 décembre	53	La situation au Tchad et au Soudan	5595
15 décembre	54	La situation au Moyen-Orient : rapport du Secrétaire général sur la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégageement (S/2006/938)	5596
19 décembre	55	Rapports du Secrétaire général sur le Soudan	5598
20 décembre	56	Menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme	5600
20 décembre	57	La situation de la région des Grands Lacs	5603
21 décembre	58	La situation en Côte d'Ivoire	5606
22 décembre	59	La situation en Somalie	5611

Notes du Président

<i>Date</i>	<i>S/2006/...</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>N° de la séance</i>
7 décembre	942	Adoption du projet de rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale	5578

Déclarations à la presse

<i>Date</i>	<i>SC/...</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>
4 décembre	8885	Protection des civils en période de conflit armé
6 décembre	8889	Situation au Moyen-Orient
7 décembre	8894	Fidji
13 décembre	8899	Iraq/Koweït
15 décembre	8910	Guinée-Bissau
21 décembre	8921	Burundi
27 décembre	8931	Soudan
